

**L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : SERRES Frédéric, DARZACQ Christophe, THIBAUT Céline, CONVERSEL Félicie.

Comme prévu, avant la réunion, Mme Coralie CORDIER est venue nous présenter le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » dans lequel elle et son mari se sont portés volontaires pour être référents au niveau de leur rue, l'Allée du Vert Galant.

Il s'agit d'une démarche individuelle, citoyenne et le conseil municipal est d'accord pour informer l'ensemble de la population, via le Petit Geaunois, de l'existence de ce dispositif et de donner l'exemple du couple référent existant.

Le compte-rendu du 8 février 2024 est adopté à l'unanimité.

**I - INFORMATIONS DIVERSES**

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

a) PLUi. Mr le Maire distribue aux conseillers le nouveau zonage de la commune avec la parcelle AD50 à la place des parcelles AD90, 91 et 107 en tant que zone à urbaniser.

Sur le document, figurent également les jardins que nous ne voulons pas voir urbanisés.

Avis favorable à l'unanimité.

b) Finances.

➤ A priori, pas d'augmentation des taux de fiscalité 2024,

➤ Budget voirie. Il est proposé une augmentation de 200 000 € (de 1 000 000 € à 1 200 000 €), ce qui ne suffira pas, malheureusement, pour traiter régulièrement l'ensemble de nos voies communautaires. Ainsi, pour Geaune, seule une partie du chemin de Traouquet sera traitée en 2024 ! Mr le Maire souhaite que figure, dans le tableau récapitulatif, la longueur des voies traitées.

c) Santé. Au vu du départ annoncé d'un médecin de Geaune, il y a une double urgence : le remplacer et aménager des locaux fonctionnels.

Pour les locaux, Mr le Maire informe le conseil qu'ils pourraient trouver leur place dans une partie du rez-de-chaussée de la future résidence autonomie car, lors d'une récente réunion avec XL Habitat, on s'est rendu compte que plusieurs espaces n'avaient pas de destination précise. Par rapport au projet de l'ancien hôtel-restaurant, deux avantages : le maître d'ouvrage est déjà défini et les travaux vont démarrer. À suivre.

2. S.I.V.U. des écoles du Tursan.

a) Le Comité syndical, pour le vote du budget 2024, aura lieu le lundi 25 mars. La participation de la commune de Geaune sera en hausse car le pourcentage des élèves de Geaune a nettement augmenté ainsi que celui de la population.

b) CIMJ. L'élection pour le renouvellement du CIMJ aura lieu le vendredi 5 avril.

3. Résidence autonomie. Une vidéo sur le rendu final de cet ensemble est présentée au conseil municipal. Elle avait été diffusée aux riverains concernés par les travaux, le 12/03. Cet îlot va être vraiment embelli.

4. SEMT.

a) Compte-rendu du conseil syndical du 07/03/2024.

➤ Les statuts du syndicat évoluent avec la suppression des

deux sites historiques. La suppression de l'entretien et la pose des fosses septiques, la modification des financements des assainissements (20% syndicat 80% communes). Ces modifications ont été prises avec l'ADACL et votées en conseil communautaire. Les conseils municipaux devront voter les changements de statuts.

- Le renouvellement des canalisations d'eau potable n'a été que de 5 kms en 2023 contre 15 kms en 2022.
  - L'interconnexion entre les deux syndicats a débuté.
  - Aujourd'hui le syndicat est endetté à hauteur de 1500 000.00 €uros et une augmentation de celle-ci est prévue pour 2024.
  - La STEP de Geaune dont le montant des travaux est estimé à 1700 000.00 €uros sera lancée en 2024.
- b) Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il attend 2 rendez-vous au sujet de ce projet de délocalisation : l'un avec Madame la Préfète, l'autre avec le journal Sud-Ouest. Il avoue qu'il a parfois des états d'âme face à cette situation et demande à ses conseillers d'imaginer (avec la population) d'autres actions si nécessaire.

## **II - FINANCES**

1. Compte de gestion du receveur. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
1. Compte administratif. Présenté par Gilles LACOSTE, adjoint en charge des finances.  
Celui-ci présente à la fin de l'exercice :
  - Section de fonctionnement
    - Dépenses : 850 933,28
    - Recettes : 1 152 413,69
  - Section d'investissement
    - Dépenses : 305 254,80
    - Recettes : 359 340,59Compte-tenu des restes à réaliser, il en résulte un excédent global de 82 796,20 €. Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité, hors, la présence du Maire.
2. Affectation de résultat. Compte tenu des résultats présentés précédemment, Mr le Maire propose, afin d'apurer le déficit d'investissement, d'affecter la somme de 218 684,21 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.
3. Préparation du budget primitif 2024. Une réunion de la commission des finances est fixée au mercredi 27 mars à 19h30.

## **III - PERSONNEL**

1. Lignes Directrices de Gestion. Comme annoncé lors de la réunion du 23 janvier, Mr le Maire présente les Lignes Directrices de Gestion. A noter :
  - a. Service administratif : conserver les effectifs actuels en remplaçant, en 2025, l'agent partant à la retraite par un

équivalent temps plein et en conservant un 2<sup>ème</sup> poste à temps non complet.

b. Service technique.

- En 2024, maintenir les 3,20 Equivalents Temps Pleins en remplaçant l'agent partant à la retraite pour inaptitude par un équivalent temps plein,
- En 2025, passer de 3,20 Equivalents Temps Pleins à 4 au vu des projets de la collectivité et du SIVU des écoles du Tursan.

Avis favorable à l'unanimité. Conformément à la procédure, Mr le Maire prendra un arrêté.

2. Piscine. Mr le Maire informe le conseil qu'il a contacté cette année une association « Prosport Lot » qui met à disposition des collectivités des maîtres-nageurs ou surveillants de baignade.

Coût : 21,79 €/h, charges comprises,

Durée : du 6 juillet au 31 août.

À suivre.

#### **IV - POINT TRAVAUX ET ÉTUDES**

1. Réhabilitation de façades.

Dossier de Mr LESPINASSE Jean-Pierre pour son immeuble situé 5 route des Pyrénées.

Facture de travaux : 2 000 €

Subvention 30 % : 600 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

2. Etudes préalables à la requalification de l'ancien hôtel-restaurant

a. Etude de besoin en logements. Elle est réalisée par SOLIHA Landes. Elle sera rendue fin avril/début mai.

b. Etude sur les besoins en commerces, services et artisanat. Réalisée par la Chambre de l'Artisanat des Landes. Une enquête sera lancée le 2 avril pour un rendu fin mai.

3. Travaux.

a. Chemin de la vigne. Comme prévu, 2 réunions ont été organisées le lundi 18 mars :

- le 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage (COFIL) à partir de 16h00. Avant que le maître d'œuvre ne présente sa méthodologie, Mr le Maire en a profité pour faire le bilan des actions 2023 et pour annoncer les actions 2024 du programme Petites Villes de Demain, dont la conceptualisation du Chemin de la Vigne.

- La réunion publique qui a suivi à 18h00 a rassemblé une quarantaine d'habitants (anciens et nouveaux geaunois), très intéressés et motivés pour apporter leur contribution à ce projet collectif. Après leur avoir également présenté sa méthodologie, le maître d'œuvre les a « invités » à participer à un atelier. Prochaine résidence : 8, 9 et 10 avril.

b. Dojo et centrale solaire. Rien à signaler au niveau des travaux en cours. Par contre, Mr le Maire propose de se projeter sur l'inauguration de ce bâtiment. Date, le jour du Forum des associations ? Dénomination ? Pour la préparation, un groupe de travail pourrait être mis en place. À suivre..

c. Bâtiment des services techniques. En attente des réponses aux demandes de subventions.

## **V - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le SYDEC propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la maintenance, la télésurveillance, le suivi et le nettoyage des centrales photovoltaïques. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

## **VI - SIETOM DE CHALOSSE**

- Mr le Maire fait part au conseil municipal de la réponse à sa lettre qu'il a reçue de Mme la Présidente du SIETOM.
- Par rapport à la nouvelle conteneurisation, Dominique ARRAGON va demander à un responsable du service de se déplacer afin qu'ensemble, on définisse le bon scénario. Il faudra également avertir XL Habitat pour le centre bourg avec, notamment, la future résidence autonomie.
- Pour le compostage partagé, même démarche.
- Pour la mise en place du badge pour les déchetteries, les informations, très lourdes, ont été diffusées à la population via nos supports de communication (Petit Geaunois, Panneau Pocket,...). Un rappel sera nécessaire avant les permanences en Mairie, mardi 21 mai et mercredi 12 juin.

## **VII - RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION**

Le 12 février 2021, la famille BATS Roger avait acquis une concession, trentenaire, pleine terre. Le 4 décembre 2023, souhaitant changer de mode de sépulture, elle a acquis une nouvelle concession. Elle nous demande donc, par courrier du 19 mars 2024, de rétrocéder à la commune celle acquise en 2021 et de récupérer le montant réglé pour cette 1<sup>ère</sup> acquisition, soit 150 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession et le remboursement à la famille.

## **VIII - POINT COMMUNICATION, JUMELAGE, LIEN ARMÉE/NATION**

1. Communication. Le Petit Geaunois de mars 2024 a été rédigé et distribué. Gilles Lacoste remercie les membres de la commission communication pour la création et en particulier Marie et Hélène, ainsi que les « facteurs » pour la distribution. Il rappelle juste que, concernant la distribution, les personnes ne pouvant pas assurer celle-ci doivent contacter leur binôme et le cas échéant, avertir Sandrine Dufau ou Gilles Lacoste en cas de problème.
2. Relations Armée/Nation. Le conseil municipal avait pris contact avec l'Escadron Tursan et le service communication de la Base Aérienne afin d'organiser une visite sur la Base. Une date avait été prévue en mai, puis annulée par la Base aérienne. Pour différentes raisons et un effectif réduit de l'Escadron Tursan en mission à l'étranger et Jeux Olympiques, une date doit être reproposée pour fin d'année 2024. Notre commune doit fêter cette année le quarantième anniversaire de parrainage de ville Morraine avec l'Escadron Tursan. La date proposée pour ces festivités est le 11 novembre. A suivre.
3. Jumelage. Le 24 et 25 août prochains nous fêterons le 85ème anniversaire de l'évacuation de nos Amis Alsaciens vers les Landes. Le comité de jumelage travaille sur un programme afin d'accueillir nos amis Alsaciens. Une manifestation officielle avec Alsaciens et Landais est prévue le dimanche 25 à Soustons.

## **IX - DIVERS**

1. Demande de prêt de salle. Comme convenu, après un entretien avec Tom DUARTE de l'association Elément Terre, et après avis de l'association Le Nain Geaune, concernée par la cohabitation, Mr le Maire propose de mettre à disposition le bâtiment périscolaire pour des activités « Jeux de rôles ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition.
2. Association « Oses ». Cette association dont l'objet social est de venir en aide aux personnes victimes de violences sexuelles ou sexistes et de faire de la prévention auprès des jeunes publics est, depuis le 9 mars 2024, installée au 3 rue Jean Moulin à Geaune. Elle rejoint ainsi les nombreuses associations que notre commune a la chance de compter car elles œuvrent dans des domaines très variés : sport, culture, loisirs, social,... et ce, pour toutes les générations.
3. Théâtre. Organisée par « les Tréteaux de Geaune » et « la Compagnie des Augustins », une séance théâtrale aura lieu dimanche 24 mars à 16h00 à la salle des fêtes.
4. Cybersécurité. Affaire BANDIERA : une subvention de 2 000 € pour la réhabilitation des façades d'un immeuble, détournée au profit d'un compte bancaire frauduleux. La procédure est encore en cours et un mis en cause a été identifié. Dans l'attente de l'issue de la procédure et, notamment, la récupération des sommes détournées, le conseil municipal décide de verser la moitié de la subvention attribuée initialement, soit 1 000 € à Mme BANDIERA, vu que nous avons été floués tous les deux. Bien entendu, le solde lui sera versé si la commune récupère l'intégralité de la somme.  
A noter que ce type d'arnaques est très développée actuellement ; le Service de Gestion Comptable de Saint-Sever et l'ALPI ont communiqué sur le sujet et donné des préconisations pour les éviter ; à l'avenir toutes les factures des fournisseurs devront passer par le Portail Chorus Pro, le seul actuellement sécurisé ou déposées en main propre au secrétariat ; les envois par messagerie électronique seront refusés.
5. Rencontre « Paysages et cadre de vie ». Pierre FLOUS a assisté à une réunion à Moliets le 08/03, organisée par Landes Attractivités. Objectif : accompagner les collectivités engagées dans le label Villes et Villages Fleuris ou Petites cités de caractère, Villes et Pays d'art et d'histoire,... Présentation de la diversité des paysages landais, stratégies et outils au service des communes. Puis table ronde sur les plantes d'aujourd'hui et de demain face aux enjeux du développement durable., atouts et rôle des arbres dans les villes. Remise des prix villes et villages fleuris. L'après-midi, déplacement à Messanges et visite des aménagements réalisés : aménagements piétonniers avec pistes perméables, zones enherbées tonte mécanique abandonnée au profit de pâture à des ovins.
6. Cadastre solaire départemental. Le Conseil Départemental des Landes a déployé, récemment, un cadastre solaire pour promouvoir le développement de l'énergie solaire, en mettant à disposition du grand public un outil numérique destiné à s'informer sur le potentiel solaire de leurs bâtiments. La commission communication va relayer cette information au niveau local.

7. Assemblées générales.

- a) Association des Maires des Landes. Fixée au 13 avril. Pas d'élus disponibles pour représenter la commune ; Mr le Maire enverra ses excuses.
- b) Club taurin et Comité des Fêtes. 2 associations dynamiques et bien gérées.
- c) Bastides des Landes. L'assemblée générale aura lieu le samedi 23 mars, le matin, à Geaune.

La séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric      Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe      Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Cécile      Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie      Excusée